

LA DETTE... C'est grave ?

Pour répondre à la question, les syndicats CGT des directions locales du ministère des Finances organisent une grande réunion interdirectionnelle



Prenez date dès à présent



Diffusez l'information autour de vous

 **Le jeudi 19 février à 14 heures**

 **À la bourse du travail de Toulouse, place St-Sernin,**

→ La CGT Finances (Tous les services du Ministère de l'Économie et des Finances + des institutions financières publiques comme la Banque de France, la Caisse des Dépôts, l'AFD)

→ Organise une grande réunion d'information syndicale (HTII) :

« Dette, austérité et financement de l'économie : que faire ? »

Avec :

● **Fabienne ROUCHY**, ancienne secrétaire générale du syndicat CGT Banque De France, membre du bureau confédéral CGT, Vice-Présidente de la commission « Économie et Finances » du Conseil, économique, social et environnemental (CESE)

● **Frédéric BOCCARA**, syndicaliste de la CGT-INSEE, économiste, membre fondateur du groupe des « économiste Atterrés », Membre honoraire du CESE (Conseil économique, social et environnemental)

☞ Pour **mieux comprendre** la situation économique dans laquelle nous nous trouvons et le rôle des institutions dans lesquelles nous travaillons

☞ Pour **explorer les propositions de la CGT** en termes de transformation sociale et comment cela s'articule avec le renforcement du service public et l'amélioration de nos rémunérations et de nos conditions de travail

☞ Pour **acquérir et renforcer les arguments** afin de :

→ **gagner la bataille des idées** : oui une autre voie est possible, finançable, réaliste

→ **gagner le vote CGT aux élections professionnelles** de fin d'année : **seule une CGT forte peut imposer d'autres choix !**

! Parlez-en autour de vous, Préparez vos questions, Amenez vos collègues : une autorisation d'absence a été sollicitée (diffusion en cours) !

Le service RH a transmis aux responsables de services l'autorisation d'absence pour cette réunion le 14 janvier 2026 :

Les agents affectés sur la commune de Toulouse et sur les communes limitrophes pourront bénéficier, sous réserve des nécessités de service, d'une autorisation d'absence pour se rendre à cette réunion. La régularisation est à effectuer en natures d'heures (gestion d'horaires variables) avec le code 30011. Ce code ne peut pas être utilisé pour une saisie d'absence dans l'onglet "absences" du dossier de l'agent. La correction peut être saisie soit par les agents dans leur espace Sirhius et validée par les responsables.